

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

PATRONAT DE COMBAT

Profiteurs de Misère

La Situation de notre malheureux métier est plus mauvaise que jamais. Au cours de ces dernières semaines le nombre des chômeurs s'est encore considérablement accru dans tous les pays.

Ce fait ne saurait surprendre. La crise économique sévit avec une telle intensité sur le monde qu'il est dans la logique des choses que la demande de diamant soit de jour en jour plus réduite. Et il est raisonnable de penser qu'il en sera ainsi jusqu'à ce qu'une reprise générale des affaires se soit produite. N'oublions pas non plus que les mois chauds sont de tout temps une période calme pour notre industrie. A plus forte raison par ces moments de crise.

Que faire en de telles circonstances ?

Si la logique gouvernait le monde, si nos patrons envisageaient les choses avec bon sens, il semblerait qu'un seul parti soit à prendre : Travailler si l'on peut, s'arrêter de travailler si l'on ne peut continuer et attendre des jours meilleurs.

Car nous ne songeons nullement à demander à nos patrons de faire travailler si, comme ils le disent si souvent, ils perdent de l'argent. Nous n'attendons pas d'eux une philanthropie qui n'est pas dans leur manière.

Il semble en tout cas que ces patrons, s'ils avaient le moindre souci de l'intérêt général et de l'intérêt du métier — et peut-être aussi de leurs intérêts bien compris — devraient s'écartier soigneusement de toute mesure qui contribue à gâcher les prix, déprécier les stocks, détruire la confiance.

C'est pourtant le spectacle auquel il nous est donné — une fois de plus — d'assister.

Depuis quelques jours, deux patrons parmi les plus importants de St-Claude, M. Albert Waille et M. Henri Juhan — deux spécialistes en la matière — font à leurs ouvriers des offres directes de travail au rabais.

Et je vous prie de croire qu'ils n'y vont pas avec le dos de la cuiller. Ils demandent — ils imposent plutôt — un nouveau rabais de 30 points.

Pas moins !!

**

Pour saisir dans toute sa beauté le caractère du geste et l'élégance du procédé, il est bon de définir la situation des ouvriers auxquels ils s'adressent.

Dans notre centre, certains ateliers sont fermés depuis fin 1929. D'autres maisons ont fait travailler par intermittence ou partiellement.

Mais depuis dix-huit mois que dure la crise, l'ensemble des ouvriers diamantaires se trouve dans une situation tragique.

Les salaires — déjà insuffisants en temps normal — ont été réduits encore d'une façon considérable par le chômage persistant. Les économies ont fondu. La misère s'est installée dans bien des foyers.

C'est à ces gens, que des patrons, anciens ouvriers eux-mêmes, devenus multimillionnaires par le travail de leurs ouvriers, ont le triste courage de demander une nouvelle réduction de salaire...

**

Déjà, il y a quelques mois — cela se passait en novembre 1930 — la même tactique fut employée et à l'origine nous retrouvons le même patron, M. Albert Waille.

A ce moment bien que persuadé qu'un rabais ne donnerait pas une pierre de plus à tailler, mais sous la pression des circonstances, le Syndicat Ouvrier dut accepter une diminution.

Il est donc impossible de dire que l'organisation ouvrière est demeurée intransigeante. Elle a, à cette époque-là, fait largement la part des choses. Les ouvriers ont supporté une très lourde part des sacrifices imposés par la crise, sacrifices qui, en bonne justice, ne leur incombait point.

A ceux de nos camarades qui pensaient à ce moment-là qu'un rabais pouvait ramener du travail, je demande de se remémorer ce qui s'est passé.

Les promesses des patrons se sont-elles réalisées ? Le travail est-il revenu ? Des ateliers ont-ils rouvert ?

La leçon est vraiment trop proche pour qu'elle soit déjà oubliée.

Il en serait de même cette fois. La vérité, c'est qu'actuellement la demande est si faible que seul un très petit nombre d'ouvriers diamantaires peut être occupé.

Que les acheteurs de diamant aient intérêt à exciter alternativement la partie qui ne travaille pas contre la partie qui travaille, c'est un fait certain, puisque cela leur permet d'acheter toujours à plus bas prix.

Mais qu'on n'attende pas de nous que nous nous prêtons à ce jeu. Que des patrons s'y prêtent, voilà qui dépasse déjà l'entendement.

**

Au mois de septembre 1930, dans une circulaire adressée à nos camarades, j'indiquais que, selon toute vraisemblance, la crise serait encore longue et qu'en l'absence de tout secours de chômage sérieux, il paraîtrait prudent pour les ouvriers diamantaires qui en trouveraient l'occasion, d'accepter provisoirement une occupation dans d'autres métiers.

M. Waille s'indigna alors très fort de ce langage. Mais, quelques semaines après, dans son ardente sollicitude pour le métier et ses ouvriers, il fermait complètement son atelier de Saint-Claude. Il parle aujourd'hui de le rouvrir avec le cadeau que l'on sait.

**

Je me reporte à quelques mois en arrière, à la veille du dernier rabais. Le 25 novembre 1930, les délégations ouvrière et patronale sont réunies au siège de la Chambre patronale. La délégation ouvrière, pressentant la longueur de la crise, sent l'inutilité d'accepter un rabais, prévoit que les patrons voudront revenir à la charge. Un délégué demande : « Mais qui nous dit qu'ayant satisfaction, les patrons ne voudront pas dans quelque temps obtenir davantage encore ? »

Et M. Tournier, de la maison Waille de répondre : « Il y a un terme à tout. Nous reconnaissons que les salaires des ouvriers auront atteint la limite des

baisses possibles. Nous vous donnons notre parole d'honneur que nous ne chercherons pas à obtenir de nouveau rabais et que si les circonstances ne nous permettaient plus de travailler, nous préférerions fermer les portes de nos ateliers. »

Et d'être approuvé par tous les patrons présents, y compris M. Juhan.

Décidément, l'honneur ne sera pas cher cette année.

* * *

La procédure adoptée par ces Messieurs n'est-elle pas étrange ?

Quoi ! Voilà deux patrons dont l'un, M. Waille, est vice-président de la Chambre syndicale, tandis que le deuxième, M. Juhan, en est le secrétaire.

Des tarifs de main-d'œuvre ont été établis entre cette Chambre syndicale patronale et la Chambre syndicale ouvrière.

Il est d'une moralité élémentaire de respecter un contrat, un accord tant qu'il n'a pas été dénoncé, n'est-ce pas ?

Or, cet accord n'est pas dénoncé par la Chambre syndicale qui, elle, n'a rien demandé. Mais un vice président et un secrétaire de la Chambre syndicale violent à titre personnel l'accord qu'ils ont conclu collectivement.

Nous savons depuis toujours que la Chambre syndicale n'a jamais traité de bon cœur avec l'organisation ouvrière. Elle s'y est résignée contrainte et forcée. Mais jamais les rapports qui devraient exister normalement entre organisations patronales et ouvrières pour la défense des intérêts généraux de l'industrie, n'ont pu se nouer.

Bien que l'incorrection soit grande, nous comprenons parfaitement que ces patrons de combat aient profité de la circonstance pour traiter l'organisation ouvrière par dessous la jambe.

Le moment venu, nous saurons faire comprendre aux ouvriers que la reconnaissance de leur Syndicat dépend de leur cohésion et de leur volonté. Les circonstances changeront et je n'éprouve nulle crainte à ce sujet.

Mais serait-il indiscret de demander aux autres patrons de la Chambre Syndicale, et à son président, ce qu'ils pensent de l'attitude de son vice-président, M. Waille, et de son secrétaire, M. Juhan ?

* * *

Les salaires des ouvriers diamantaires sont déjà si insuffisants, si scandaleusement bas, que cela même est une barrière à une diminution nouvelle.

Peut-être, se trouvera-t-il quelques ouvriers contraints d'accepter, la haine au cœur, ces conditions de parias.

Peut-être, dans une certaine mesure, ces patrons verront-ils leurs misérables calculs se réaliser.

Mais il est bien certain que la plupart des ouvriers diamantaires préféreront

chômer, préféreront changer de métier et même de pays plutôt que d'accepter cela.

* * *

Nous mettons en garde les camarades contre les rumeurs intéressées répandues pour justifier l'attitude de ces patrons.

Déjà des accusations, des insinuations plutôt, ont été répandues sur les salaires payés dans les quelques maisons encore au travail, y compris les coopératives.

La malice est cousue d'un fil trop gros et trop blanc pour qu'il soit utile d'y insister.

Nous avons tenu tout de même à signaler le fait. Il contribue pour sa part à éclairer certaines mentalités.

E. PONARD.

Il y a des millions de chômeurs dans le monde. Et cela dure depuis des années.

N'est-ce pas la preuve que la production est trop grande et qu'il faut la réduire ?

C'est pourquoi la semaine de 40 heures doit être au premier plan des revendications des organisations ouvrières.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude et ses Sections.

— La situation demeure mauvaise. Le nombre des chômeurs est encore en augmentation sur le mois précédent. A la coop. « Le Diamant » il y a un certain nombre de chômeurs. Les ouvriers encore occupés dans cette maison travaillent 24 heures par semaine. A la coop. « Adamas » le travail doit reprendre prochainement, mais pour une partie des ouvriers seulement. Chez Rey-Lançon on termine et dans quelques jours l'ensemble du personnel sera vraisemblablement en chômage.

Chez Juhan, les ouvriers refusant le travail au rabais, sont chômeurs à mesure qu'ils terminent leurs pierres. L'atelier Waille est toujours fermé, ses offres de rabais n'ayant eu jusqu'à présent aucun succès.

— Nous rappelons aux chômeurs qu'à partir du 1^{er} juillet ils ont droit à 20 nouveaux jours d'indemnité de la Caisse fédérale de chômage. Se faire inscrire comme de coutume à la Permanence.

— Le Conseil syndical a voté un deuxième secours de 500 fr. en faveur des grévistes du Nord.

— Le samedi 11 juillet, au Théâtre de la Maison du Peuple de Saint-Claude, la troupe du Théâtre du Peuple de Lyon donnera une représentation au profit des chômeurs de Saint-Claude et des grévistes du Nord.

Elle interprétera à cette occasion une excellente pièce sociale, *La Robe rouge*, de Brieux.

Nous faisons un pressant appel à tous nos camarades pour qu'ils viennent applaudir nos amis de Lyon tout en participant à une bonne œuvre.

Cotisations. — La plupart des ateliers étant fermés, la tournée de collectage des cotisations est supprimée. Les adhérents sont invités à venir se mettre à jour à la permanence. (Nous leurs rappelons qu'il y va du maintien de leurs droits.)

Pour les ateliers encore ouverts, un collecteur d'atelier sera désigné.

Pour les sections hors Saint-Claude, il n'y a rien de changé.

A Paris, la situation est toujours très mauvaise. Trente à quarante diamantaires seulement sont encore occupés et la plupart d'entre eux ne travaillent que partiellement.

Dans les autres centres français, le chômage est toujours à peu près complet.

* * *

BELGIQUE & HOLLANDE

Nous appelons l'attention de nos camarades sur les statistiques de chômage qui dépeignent la gravité de la situation actuelle.

INFORMATIONS

Mort d'un capitaliste. — M. S. B. Joël (dit le roi du diamant), administrateur de la *De Beers*, de la *New Jagersfontein* et d'une vingtaine de Sociétés minières, bancaires ou ferroviaires en Afrique du Sud, vient de mourir à Londres.

* * *

Les prospections de Diamants. — De Johannesburg : Un avocat a découvert que les textes légaux fixent les limites de la province du Cap à la rive Sud du fleuve Orange et non au milieu du fleuve. Il en résulte que les ordonnances prohibant les prospections de diamants dans les parties Nord du Namqualand ont laissé une lacune permettant la recherche de pierres dans une moitié du lit du fleuve, et on croit qu'il y a là de vastes dépôts de gemmes. Un syndicat a été formé et a déjà jalonné des claims.

(*Agence Economique et Financière*).

* * *

L'Agence économique et financière commente ainsi cet accord :

Les suites de l'accord sur les diamants. — Les nouvelles quotes-parts se compareraient comme suit aux anciennes : De Beers 54 % contre 51 % ; Consolidated Mines of South West Africa 25 % contre 21 % ; Premier Diamond 10,6 % contre 18 % ; New Jagersfontein 10 %, inchangé. Comme la *De Beers* contrôle les trois autres producteurs principaux de diamants, la redistribution n'a pas autrement d'importance pour la Compagnie elle-même.

Il en va tout autrement pour les autres et pour le gouvernement sud-africain : celui-ci touche 60 % des bénéfices de la Premier Diamond et le gouvernement de l'Ouest Sud-Africain reçoit une proportion à peu près identique de la Consolidated Diamond of South West Africa. En compensation de la réduction des ventes de la Premier Diamond, le gouvernement de l'Union se réserve de vendre liv. st. 1.500.000 de diamants de Naquaqualand à condition que les quatre grands producteurs puissent en vendre pour liv. st. 8 millions. Les ventes totales sont ainsi fixées à liv. st. 9.500.000 contre une moyenne de liv. st. 12 millions supposées précédemment.

Assurances Sociales

Chômeurs, attention. — A partir du 1^{er} juillet commencera à fonctionner la clause de la loi destinée à maintenir aux chômeurs leurs droits à l'assurance.

Le fonds de majoration et de solidarité assurera pendant une durée maximum de quatre mois le paiement de la double cotisation (patronale et ouvrière) pour l'assuré en chômage, sous la double condition :

1^{er}) Que l'assuré compte immédiatement avant la période de chômage une année d'affiliation ininterrompue aux Assurances sociales et ait effectué le versement d'au moins 240 cotisations journalières durant les douze mois précédant le chômage ou de soixante cotisations journalières durant les trois mois précédant le chômage.

2^{er}) Qu'il soit inscrit à un Office public de placement.

Des renseignements seront certainement donnés par les Offices de placement pour faire connaître les modalités d'inscription des chômeurs dans chaque commune.

Indiquons dès à présent que l'Office départemental de placement du Jura a son siège à la Sous-Préfecture de Saint-Claude.

Nous invitons donc dès à présent tous les chômeurs assurés-sociaux à s'y présenter en vue de leur inscription et à réclamer le bénéfice de la loi.

Allocations-décès et pensions d'orphelins. — A partir du 1^{er} juillet une deuxième série de prestations commenceront à être distribuées : les allocations au décès et les pensions d'orphelins.

Pour les assurés immatriculés depuis un an au moins qui viennent à décéder et qui ont accompli les versements exigés pour les prestations de l'assurance-maladie, soit 60 jours de cotisations dans les trois mois antérieurs ou 240 jours dans les douze mois antérieurs au décès, il sera versé à la famille un petit capital.

Ce versement sera fait au conjoint légitime de l'assuré, ou aux descendants, ou, à leur défaut, aux ascendants qui étaient, au jour du décès, à la charge de l'assuré.

Le montant du capital ainsi versé est fixé à 20 % du salaire annuel moyen évalué en tenant compte des cotisations obligatoires payées chaque année avant l'âge de 16 ans si l'assuré n'a pas atteint cet âge, et depuis l'âge de 16 ans s'il a dépassé cet âge.

Ainsi, pour un assuré qui a cotisé régulièrement dans la troisième catégorie, l'allocation au décès sera de 1.080 francs. Elle sera de 1.440 francs pour l'assuré de la quatrième et de 2.160 fr. pour l'assuré de la cinquième catégorie.

Pour les assurés de la première et de la deuxième catégorie, la Caisse générale de garantie interviendra pour majorer la somme jusqu'au minimum garanti qui est de 1.000 fr. à la condition que l'assuré ait, depuis son immatriculation, effectués les versements annuels prescrits, soit 240 cotisations journalières par an.

Enfin, le capital au décès sera augmenté de 100 fr. par enfant de moins de 16 ans à la charge de l'assuré au moment du décès.

A partir du 1^{er} juillet, les caisses paieront également pour le compte de la Caisse générale de garantie des pensions d'orphelins. Ces pensions sont dues dans les mêmes condi-

tions de versement que pour l'assurance-décès. La loi n'en a pas fixé le taux. Elle a prescrit simplement qu'elles ne pourraient être inférieures à 120 francs par an et par enfant bénéficiaire. Un décret en fixera le taux chaque année. Cette pension, qui ne sera que de 120 fr. cette année pourra être relevée par la suite si les ressources de la Caisse générale de garantie le permettent,

Elle est accordée à la veuve de l'assuré avec, restant à sa charge, trois enfants de moins de 13 ans. La pension est due, par enfant à partir du troisième compris.

Elle est également accordée aux enfants de l'assuré orphelin de père et de mère.

On ne saurait trop rappeler qu'il est urgent de communiquer aux caisses d'assurances les pièces qu'elles devront exiger des ayants-droit pour effectuer le paiement de ces prestations.

Leur règlement intérieur ne saurait suffire sur ce point en raison des remboursements que devra leur faire la Caisse générale de garantie. Un retard dans l'envoi de ces instructions équivaudrait à un retard dans le paiement des prestations qui vont être dues à partir du 1^{er} juillet.

La plupart des organisations ouvrières ont inscrit « la semaine de 40 heures » en tête de leurs revendications.

En Allemagne, pour remédier à la plaie du chômage cette durée du temps du travail est d'ores et déjà appliquée dans plusieurs grandes industries.

Nous diamantaires, pour qui le chômage risque de se prolonger longtemps encore en raison du caractère de luxe de notre industrie, nous avons une raison doublément impérieuse de demander une réduction de la durée du travail.

Résolument, parce que c'est une nécessité vitale, attelons-nous à la conquête des « 40 heures ».

Valeurs Diamantières et Marché des Diamants

Les valeurs diamantières ont encore battu un nouveau record à la baisse. La De Beers, par un effritement continu, est en effet tombée jusqu'à 413 le 19 juin, tandis que la Jagersfontein ne valait plus que 95.

Mais, ainsi que les autres valeurs et dans une plus large mesure que la plupart d'entre elles, les valeurs de diamants ont bénéficié du mouvement général de hausse provoqué par la proposition Hoover.

La De Beers bondit de 413 à 470, puis par échelons, gagne le cours de 548, pour revenir à 534 le 20 juin. La Jagersfontein vaut 120 à la même date.

**

Peu de chose à dire des différents marchés. Malgré l'importance du chômage, l'offre continue à être beaucoup plus importante que la demande et naturellement les acheteurs en profitent pour mettre les vendeurs en concurrence et obtenir des marchandises à bas prix. Et cela n'est pas fait pour assainir la situation.

La proposition Hoover a fait naître un grand espoir dans le monde. Elle a provoqué un retour de confiance qui s'est exprimé par un revirement très net sur toutes les Bourses.

Sans penser qu'elle peut du jour au lendemain provoquer la reprise générale des affaires, nous croyons qu'elle peut qu'avoir une bonne influence.

Souhaitons que tous les pays adhèrent loyalement à cette tentative de collaboration internationale qui si on le veut, doit nous conduire à une politique de paix, de désarmement et de prospérité.

E. P.

Les beautés du Régime capitaliste

Ce qui suit est extrait du journal de la Fédération internationale des Ouvriers du transport :

« Au Brésil, 4 millions de cafetiers ont été détruits pour limiter la production à 15 millions de sacs de café. L'Institut pour la défense du café a décidé que 60.000 sacs seraient utilisés comme engrains.

« En Allemagne, d'importantes quantités de sucre ont été détruites afin d'assurer un relèvement des prix dépassant de beaucoup la valeur de la denrée détruite.

« La Société commerciale des Indes Néerlandaises a donné ordre de détruire des centaines de tonnes d'épices afin que leurs prix haussent.

« Aux Etats-Unis, en Egypte, on brûle les récoltes de coton dans le même but.

« En France, d'importantes quantités de vin ont été jetés à l'eau pour éviter l'achat de nouvelles futailles.

« A Palmbeach, l'Association des vendeurs d'autos vend les vieilles voitures pour être brûlées afin de protéger les prix des nouvelles autos sortant des usines.

« En Allemagne, on détruit des stocks d'articles en porcelaine pour maintenir élevé le prix de ces marchandises.

« Au Canada, le blé est donné en pâture au bétail. »

Et dire qu'il y a encore des millions d'êtres humains qui sont loin de pouvoir disposer de ce qui est nécessaire à leur existence.

Beau régime que celui du capitalisme avide de profit et peu soucieux des besoins des hommes.

Dans le monde appauvri par l'effroyable crise présente, la demande en diamants sera longtemps bien inférieure à la moyenne de ces dernières années.

Il y a donc nécessité absolue de réduire la production.

Cette réduction sera obtenue « par la semaine de 40 heures » appliquée par tous les diamantaires du monde.

LE BOORT

Le prix du boort demeure inchangé. Le Bureau de boort d'Anvers continue à le vendre : florins, 3.90 le carat.

STATISTIQUE
des Syndiqués, des Non-Syndiqués et des Chômeurs

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 18 au 24 Mai	1.807	3.894
Du 25 au 31 Mai	1.415	4.269
Du 1er au 7 Juin	1.117	4.566
Du 8 au 14 Juin	906	4.772
Du 15 au 21 Juin	795	4.848

ANVERS	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 18 au 24 Mai	13.520	7.318
Du 25 au 31 Mai	13.516	5.780
Du 1er au 7 Juin	13.453	4.904
Du 8 au 14 Juin	13.471	4.254
Du 15 au 21 Juin	13.473	3.682

Pour la dernière semaine mentionnée, il y eut :
 Ouvriers au travail 3.682
 Chômeurs secours 6.302
 Malades 251
 Chômeurs non secourus (ayant trouvé provisoirement un autre métier ou n'ayant pas droit aux secours) 3.238
 13.473

Pour le " Rayon de Soleil "

Sommes reçues au cours du mois
 Jacques Eberlin, Genève 5 " " "
 Louis Jacquemin, St-Claude 2 " "
 Léonce Grossiord, — 10 " "
 Total 17 " "
 Listes précédentes 1.592 30
 Total à ce jour (depuis le début de l'année) 1.609 30

Merci à tous ces généreux donateurs.

CAMARADES,
Ne jetez pas l' " Ouvrier Diamantaire".
Faites-le lire aux non-syndiqués.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude
 R. C. St-Claude 1.961
 Le Gérant, Edmond PONARD.

Les Dops L. MARCHANDEAU
 sont en vente à la Permanence

Essayez-les... Il ne vous en coûtera pas un sou.

TOUT ce qui concerne...
l'Outilage pour Diamantaires

André CURTIL
 6, Boulevard Emile-Zola
 Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

TRAVAIL SOIGNÉ
 Tous nos pivots de meules sont en acier
 trempé et rectifié

UNE NOUVEAUTÉ :
Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)

(Modèle déposé)

par son assise parfaite, sa douceur à la
 meule, se recommande à tous les amateurs
 de beau travail

PLAQUETTES ACIER, Rabotées
 assurant à la pince une assise impeccable

En vente à la Permanence

LA TABLE DE CLASSEMENT

qui permet de connaître sur le champ la
 série d'une quelconque partie de pierres

LA TABLE DE CLASSEMENT doit
 être entre les mains de tous les diamantaires.

Au patron, elle évite des calculs longs
 et fastidieux et des erreurs toujours ennuieuses.

A l'ouvrier, elle permet de contrôler
 sans aucune difficulté la série et, partant, le
 prix de ses pierres.

PRIX { A la Permanence... 5 francs
 Par la Poste 5 fr. 25

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre
 outillage en coquilles mécaniques,
 griffes, montage de meules,
 pilons, etc.. adressez-vous à

M. Louis BERTHON
 Mécanicien-Ajouteur
 à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage
 dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outilages
 concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de
 diamant, éclats, boort ou outils diamantaires,
 achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
 134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
 et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
 Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
 d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
 et de l'Industrie, Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
 du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
 des Bijoutiers Négociants
 et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles
 de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées **DAVIDS**
 à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
 poinçons « **DAVIDS** », en plaques et en bâtons ; tient
 les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris
 et jaunes, marque **DAVIDS**,
 sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye